



REFLEX



BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°77 OCTOBRE-NOVEMBRE 2007

tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. mairie-st.joseph@wanadoo.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

www.saint-joseph-de-riviere.fr



Une fois encore nos enfants ont repris le chemin de l'école le mardi 4 septembre. Malgré l'émotion perceptible chez les tout-petits, tout avait été prévu pour assurer le meilleur accueil aux nouveaux arrivants. La rentrée fût un succès.

196 élèves (le même effectif que l'année passée) fréquentent désormais notre école avec deux nouveaux enseignants à qui je souhaite un bon accueil et mes bons vœux de réussite. Je rappelle que la municipalité a toujours fait le choix de donner aux enfants les meilleures conditions pour affronter la vie.

La vie nous apporte parfois de mauvaises surprises, encore que nous nous y étions préparés et que nous l'avions pressenti depuis longtemps.

Malgré toutes nos tentatives nous aurions souhaité conserver notre Poste, symbole du Service Public,

particulièrement chez nous en milieu rural. A partir du 01 janvier 2008, il n'y aura plus « la poste » mais seulement une «agence postale communale » Ainsi en a décidé le Conseil Municipal lors de sa dernière séance du 13 septembre. C'était ça... ou la fermeture pure et simple de La Poste pour laquelle les élus se sont accrochés jusqu'au bout pour éviter sa fermeture, comme s'en est fait l'écho la presse locale.

Cette agence postale assurera pratiquement les mêmes services pour la population avec une modification des horaires pour mieux répondre aux réelles attentes des Riviérois. Le montant des retraits et dépôts d'argent sera limité et pour les montants importants il faudra se rendre à St Laurent du Pont Alors bien sûr, malgré une participation de La Poste « intéressante » il appartiendra à la

DANS CE NUMERO

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2 P3
Les Brèves	P4 P5
Les associations	P6 P7
En Chartreuse et aux alentours	P8 P9 P10
Mémento	P11 P12

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Commission « Information—
Qualité de Vie »
Tirage : 500 exemplaires
Conception : Mairie de St
Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution.
Imprimé par nos soins.

commune de « mettre la main à la poche » pour assurer le complément de salaire et les charges du personnel. Une convention pour une durée de 9 ans sera signée dans les prochains jours.

Autre et dernière information, Monsieur le Préfet de l'Isère a signé le permis de Construire du foyer de Vie dont les travaux pourront démarrer avant la fin de cet exercice.

Enfin, un vœu : soyez le plus nombreux possible à répondre au questionnaire ci-joint, portant sur le transport collectif sur notre canton. L'enjeu des déplacements sur notre territoire en dépend. D'avance merci...

Bonne reprise à tous.



Le Maire
Claude DEGASPERI



SERVICE NATIONAL



Les jeunes filles et jeunes garçons de 16 ans, nés en octobre, novembre, décembre 1991, sont priés de venir, en Mairie, se faire recenser.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille.

RAPPEL :

Les recensés le sont à partir de la date anniversaire dès 16 ans. Le recensement concerne les jeunes gens, Françaises et Français jusqu'à l'âge de 25 ans.

PERMANENCES DES ELUS

MR LE MAIRE

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr OCCELLI 1er Adjoint

Le samedi de 10h30 à 12h00
et sur rendez-vous.

Mr PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme

Le mercredi de 18h00 à 19h00.

POINT FINANCES

Comme vous le savez dans la nuit du 26 novembre 2006, nos vestiaires du Foot subissaient un nouvel incendie.

Nous avons effectué les travaux partiels de reconstruction. En août 2007 à nouveau ce bâtiment était remis à l'Association Sportive Riviéroise « ASR ».

L'estimation des dommages par notre assureur a été de : 78 616,80€. Cette somme nous a été versée en deux fois. Un acompte le 12/01/2007, le solde le 13/03/2007.

A ce jour la dépense engagée par la Commune a été clôturée par le montant de l'indemnité de l'assurance.

Souhaitons maintenant que nos équipes sportives puissent pratiquer sereinement leur sport.

LISTES ELECTORALES POLITQUES 2008

1°) Les périodes de révision des listes électorales débuteront le 1^{er} septembre 2007 et se clôtureront le lundi 31 décembre 2007.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de la commune de Saint Joseph de Rivière, vous devez vous présenter le plus tôt possible en Mairie (aux jours et heures d'ouverture) **muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une facture de moins de trois mois, sur laquelle figure votre adresse exacte.**

2°) Concernant les jeunes de 18 ans, **leur inscription se fait d'office** suite à leur recensement militaire auprès de la Mairie ; un courrier, pour information, leur sera adressé, par le service des Elections fin 2007.

3°) À compter du 10 janvier 2008, le tableau des additions et des radiations sera affiché pour permettre aux électeurs de contrôler leur inscription.

4°) **Les personnes**, ayant une anomalie sur leur carte d'électeur, **doivent se présenter**, en Mairie, **munies de cette dernière et de leur carte d'identité** afin que la Commission Administrative Electorale puisse procéder aux changements nécessaires lors de la refonte des listes électorales qui a lieu tous les 3 ans.



CHIENS DANGEREUX

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les deux catégories suivantes, est tenu d'en faire la déclaration en Mairie :

Chiens de 1ère catégorie = chiens d'attaque.

- * Staffordshire terrier (pit-bull)
 - * Américain staffordshire terrier (pit-bull)
 - * Mastiff ou boerbulls
 - * Tosa
- (s'ils ne sont pas inscrits au L.O.F.)*

Chiens de 2ème catégorie = chiens de défense ou de garde.

- * Stafforshire terrier
 - * Américain staffordshire terrier
 - * Tosa
- (s'ils sont inscrits au L.O.F.)*
** Rottweiler (inscrit ou non au L.O.F.)*

Les conditions de détention de ces chiens de 1ère et 2ème catégories sont :

- déclaration à la Mairie du lieu de résidence du chien,
- Identification (tatouage ou transpondeur)
- Vaccination antirabique en cours de validité.
- Assurance responsabilité pour les dommages causés au tiers (y compris membres de la famille)
- 1ère catégorie : certificat vétérinaire de stérilisation.

Ces conditions doivent être respectées en permanence.

La détention est interdite :

- Aux mineurs,
- Aux majeurs sous tutelle,
- Aux personnes condamnées pour crime ou délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- Aux personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée pour cause de danger pour les personnes ou les animaux domestiques.
- Sanctions : 3 mois d'emprisonnement et 3811€ d'amende.

Autres mesures :

Chiens 1ère catégorie : l'acquisition, la cession, l'importation, l'introduction en France de ces chiens sont INTERDITES. La stérilisation est OBLIGATOIRE. Les sanctions : 6 mois d'emprisonnement et 15 245€ d'amende. Confiscation du ou des chiens concernés.

L'accès aux transports publics, aux lieux publics, le stationnement dans les parties communes d'immeubles collectifs leurs est interdits. Ils peuvent circuler sur la voie publique **muselés et tenus en laisse** par une personne majeure.

Chiens 2ème catégorie : ils peuvent accéder aux transports et lieux publics, mais toujours **muselés et tenus en laisse** par une personne majeure.

REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2007, elle simplifie les autorisations : Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir et une déclaration préalable.

Construction nouvelle : Chaque fois qu'une ou plusieurs personnes demandent l'autorisation de réaliser des constructions sur un terrain.

Permis d'aménager : Concernent les lotissements de plus de 2 lots, lorsqu'ils prévoient des voies et des espaces publics ou collectifs, lorsqu'ils sont situés dans un secteur sauvegardé ou un site classé (même s'ils ne créent pas de voies ou d'espaces collectifs).

Permis de démolir : Il est destiné à empêcher la démolition de bâtiments protégés. Le permis de construire ou d'aménager autorise la démolition.

Déclaration préalable : lorsque la Surface Hors d'œuvres Brut (SHOB) est supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20 m².

Dépôt des dossiers en Mairie :

Le Mercredi de 9 h à 12 h au guichet, et de 18 h à 19 h lors de la permanence de Mr Jean-Luc Pagniez , Adjoint à l'Urbanisme

Mail : mairie.saintjoseph.urba@orange.fr

Certains décrets d'application étant très récents, nous reviendrons plus longuement, dans un prochain REFLEX, sur les nouvelles modalités.

NOS DEPLACEMENTS ... NOS BESOINS

De nombreuses actions (pétitions, signatures en Mairies, contacts entreprises au sein du Plan de Déplacement Entreprise, contacts avec le Conseil Général, etc ...) ont été entreprises depuis 2003 pour l'amélioration de la desserte bus de notre canton.

Il y a eu la création, par le Conseil Général, de la ligne Express VOIRON-CROLLES et dernièrement de la ligne Express VIZILLE-VOREPPE.

Malgré tous ces efforts, nos cantons restent à l'écart de ces deux axes principaux.

Souhaitant améliorer la faible desserte actuelle des bus, avec le soutien de Monsieur PICHON-MARTIN, Conseiller Général, nous sollicitons votre collaboration et vous demandons de bien vouloir **remplir ce questionnaire** qui nous permettra d'avoir du poids pour augmenter la fréquence des bus dans notre région

Votre COMMUNE	
Lieu de TRAVAIL/ETUDE	
Mode de déplacement ACTUEL	
Fréquence (Nombre Jours/semaine)	
Si mise en place de BUS : Horaires SOUHAITES => MATIN => APRES-MIDI / SOIR	
Préciser le nombre de personnes du foyer « Usagers Potentiels »	
Commentaires :	

MERCI DE RETOURNER CE QUESTIONNAIRE A VOTRE MAIRIE AVANT :
(mairies de : St Laurent du Pont, Miribel les Echelles, St Pierre de Chartreuse, St Joseph de Rivière, Entre Deux Guiers, St Christophe s/Guiers)

JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

DES CHARTROUSSINS AU QUEBEC

En août 2005, l'Echo Alpin recevait 53 Québécois dans le cadre d'un échange Culturel Musical. Ces personnes étaient réparties dans différentes familles : ST JOSEPH DE RIVIERE, ENTRE DEUX GUIERS, Les ECHELLES, ST PIERRE DE CHARTREUSE, CHIRENS, LE PIN, CHARAVINES.

Deux ans après, soit en juillet 2007, 23 Chartroussins, se rendaient au QUEBEC, (ST JOSEPH DE RIVIERE, ST PIERRE DE CHARTREUSE, LES ECHELLES, CHIRENS).

Un très beau voyage imaginé à l'initiative de l'ECHO ALPIN. (Voyage réglé en totalité par les participants, seule une subvention du Conseil Général nous a permis de régler les cadeaux protocolaires apportés à la Municipalité de COATICOOK).

Semaine 1 :

En Ontario : MONTREAL – TORONTO – OTTAWA. Visite des chutes du NIAGARA. Croisière dans la baie Georgienne et visite guidée de la ville de TORONTO. Croisière dans les MILLE ILES, visite de KINGSTON. OTTAWA, visite guidée du Parlement, Musée des Civilisations etc..

Vendredi soir, rencontres avec nos familles d'accueil et réception par la Municipalité de COATICOOK. Un grand moment de bonheur où nous retrouvions nos hôtes que nous avions accueillis en France en juillet 2005. Réception à l'hôtel de Ville par Bertrand LA-MOUREUX, Maire, échange de cadeaux protocolaires, repas arrosé par du Côte du Rhône. (Le vin est rare au QUEBEC, vin Français ou Californien).

Semaine 2 :

Départ pour une semaine de COATICOOK, (Ville de 10 000 habitants) pour TADOUSAC, lieu de vie des baleines.

Deux jours à QUEBEC, très belle ville. Visite des baleines en zodiac, nous avons eu beaucoup de chance de voir une baleine avec son petit qui était né durant l'hiver aux Caraïbes. Croisière également d'une journée dans les Fjords sur la rivière SAGUENAY qui relie le ST LAURENT au Lac ST JEAN.

Semaine 3 :

Semaine chez nos hôtes avec des visites dans les villes environnantes de COATICOOK. (Musée BOMBARDIER, motos neige, feu de camp avec chansonnier (Paulyn LACROIX, Compositeur), après avoir dégusté l'épluchette de blé d'Inde. Dîner bien sûr dans une Cabane à Sucre. Point fort de cette semaine petit déjeuner à COATICOOK avec conférence de presse en présence d'élus locaux : France BONSANT députée, Gérald BOUDREAU Maire, (Président de la Communauté des Communes). Les représentants des municipalités françaises, ST PIERRE DE CHARTREUSE, LES ECHELLES, ST JOSEPH DE RIVIERE, nous avons pu parler de notre Chartreuse, dans tous ses aspects.

Vendredi départ avec visite de la Ville de MONTREAL afin de prendre l'avion pour la France.

Ce fut un voyage merveilleux où nous avons pu voir la qualité de l'accueil et la gentillesse de ce peuple. Nous nous sentions chez nous.

L'ECOLE EN BREF ...

VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT, du samedi 27 octobre au jeudi 8 novembre 2007;

NOËL, du samedi 22 décembre 2007 au lundi 7 janvier 2008;

HIVER, du samedi 16 février au lundi 3 mars 2008;

PRINTEMPS, du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2008,

ETE, du mardi 3 juillet au mardi 2 septembre 2008.

JOURNEES LIBEREES :

Les samedis 6 octobre, 17 novembre, 15 décembre, 19 janvier, 2 février, 22 mars, du

mardi 6 au mardi 13 mai (8 mai et Pentecôte), les samedis 31 mai et 14 juin.

VENTE TICKETS CANTINE :

Le vendredi 26 et samedi 27 octobre,
Le vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre,

Le vendredi 21 et samedi 22 décembre,

Le vendredi 25 et samedi 26 janvier,

Le vendredi 15 et samedi 16 février,

Le vendredi 28 et samedi 29 mars,

Le vendredi 2 et samedi 3 mai,

Le vendredi 30 et samedi 31 mai

Remboursements le vendredi 27 et samedi 28 juin.

VTT CHARTREUSE

Reprise des activités de l'école de cyclisme depuis septembre pour les jeunes de 10 à 17 ans, avec des cours pédagogiques et des compétitions sous la responsabilité de moniteurs titulaires de brevets d'état des activités du cyclisme.

Les samedis après-midi de 14 heures à 16 heures 30 : RDV espace VTT à la grotte (aux Nesmes) à St Joseph de Rivière (renseignements auprès de Francis DUJARDIN 06 30 10 34 90).



TERRAIN DE LA GROTTTE
Depuis le printemps le club aménage un terrain d'activités ludiques à la pratique de VTT.

Un espace dédié aux apprentissages et aux perfectionnements. Ce lieu est strictement réservé à la pratique du club (toute pénétration et action en dehors des activités liées à l'association sont interdites)

(Des conventions ont été signées avec les propriétaires)

Prochainement : AG le vendredi 2 novembre à la SAR

**Le Samedi 24 Novembre (en soirée) le Repas Dansant du club
Venez nombreux, ambiance assurée (par Gillou Francony)**

Renseignements: au 06 80 07 45 59 Carte d'invitation à retirer auprès des membres du club, au restaurant Forcella et "Chez Yves" bar tabac

COMITE DES FETES

Nos prochains rendez-vous :

*les 21 km de St Jo , le dimanche 7 octobre 2007. Les inscriptions se feront le matin, sur place, à partir de 7h45 au stade. Départ à 9h30.

* nouveau spectacle de Serge PAPAGALLI « manger pour ne rien dire », le samedi 3 novembre , à 20h30, à la Salle d'Animation rurale. Entrée, 15 €. Inscriptions au 04.76.55.29.19.



Le beau temps était au rendez-vous, pour ce Bol d'Air 2007. 77 véhicules se sont accordés quelques heures de détente sur les routes de Chartreuse. Une très bonne journée!

CROIX ROUGE FRANCAISE

Magasin « vesti boutique » ouvert à tous, au 5, rue Genevoise à VOIRON.

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 16h30

Mardi, accueil de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Mercredi de 9h à 11h30 et 14h à 16h30

Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Vendredi de 9h à 11h30

LES GESTES QUI SAUVENT

Les élèves de Mme FALCON ont bénéficié de l'intervention des bénévoles de la Croix Rouge pour apprendre les gestes à adopter en cas d'accident : protéger le blessé, prévenir les secours avec précision, mettre la personne en Position Latérale de Sécurité.

Les enfants très intéressés ont reçu un diplôme. Merci au personnel enseignant pour le sympathique accueil réservé aux animateurs

LES PETITS LOUPS

L'association « Les Petits Loups » organise son traditionnel pucier-vidé grenier . Cette manifestation, déjà 13ème du nom aura lieu le dimanche 18 novembre 2007 de 7h00 à 18h00 à la salle d'animation rurale de la commune.

Les emplacements des stands sont comme chaque année réservés en priorité aux habitants de la commune et ceux des communes avoisinantes. Pensez rapidement à nous contacter car la place est limitée.

Les bulletins d'inscription sont à retirer soit au Relais Dauphiné Savoie ou auprès de Sandrine à son camion pizza en soirée du jeudi au dimanche soir, Place de la Bascule à St Joseph de Rivière.

Pour tous renseignements ou réservation de votre emplacement, vous pouvez joindre les responsables de l'association par téléphone au 06.32.12.15.72.

FAMILLES RURALES

!Souhaitant mettre en place une activité sportive à St Joseph de Rivière, l'AFR a recensé les désirs de la population. Les activités, tout âge, les plus demandées sont le step et la randonnée.

STEP : les cours débuteront seulement début octobre afin de nous permettre de recruter un professeur intéressé par l'enseignement d'une heure de step hebdomadaire.

RANDONNEE : afin de démarrer cette activité, nous faisons appel à des bénévoles pour encadrer de façon régulière un groupe de personnes aimant la nature et la moyenne montagne.

Pour profiter de l'automne, merci de vous manifester rapidement auprès des membres de l'AFR (Denise PEGORARO au 04.76.55.17.74). Reprise des cours de gymnastique et de yoga. Gym mercredi 19 septembre 2007, adhésion 60€ l'année + carte adhérent 19€50. Yoga, mardi 25 septembre 2007.

DON DU SANG

RENDEZ-VOUS A LA SALLE D'ANIMATION RURALE DE 17H A 20H LE JEUDI 11 ET LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2007

UNRPA CLUB DES ETANGS

Avec la fin des vacances scolaires, les activités du club reprennent.

-Tous les premiers jeudis du mois, petite balade si le temps le permet. Cette marche est ouverte à tous. Rendez vous à 14h30 sur le parking de la salle d'animation rurale.

-Tous les mercredis après midi à partir de 14h, venez nombreux pour participer à des belotes et jeux de société.

-Le 25 octobre aura lieu le traditionnel repas « petite friture » à BOURDEAUX (l'heure de départ sera précisée ultérieurement).

-Le vendredi 16 novembre journée publicitaire avec la société :PRO'CONFORT FRANCE .Rendez vous à 9h30 à la salle d'animation rurale. Le repas sera offert par l'organisateur et l'après midi : tombola gratuite. Il n'y a aucune obligation d'achat.

-Le 13 décembre : goûter de Noël à 14h.

-Le 14 février : assemblée générale à 14h.

Pour les journées du 25 octobre et du 16 novembre inscrivez vous 15 jours à l'avance.

Tous les retraités qui voudraient adhérer au club seront les bienvenus.

Pour tout renseignement ou inscription :
Tél : 04 76 55 14 03 ou 04 76 55 25 23

YOGA



« Pratiquer dans le respect de ce que nous sommes pour vivre plus naturellement. »

Reprise des cours de Yoga, le mardi 2 octobre 2007. Salle de motricité (école de st Joseph de Rivière).

Entretien corporel (détente, étirements, renforcements)

Amélioration de la respiration.

Intériorité pour mieux harmoniser la pratique. Cours animés par Véronique Portzert, élève en 4ème année de formation

Professeurs Christian et Sylvette Dollet. Centre de Yoga Viniyoga 38500 Voiron.

Renseignements : Véronique Portzert
04 76 56 34 02



COMMUNIQUE SE38 SUR L'OUVERTURE DES MARCHES DE FOURNITURE D'ENERGIE

Qui est concerné par l'ouverture des marchés ?

A partir du 1er Juillet tout le monde est concerné par cette ouverture du marché et pourra faire jouer son éligibilité. Cette décision vous permet d'obtenir des offres de fourniture aux prix du marché.

Qu'appelle-t-on éligibilité ?

Faire jouer son éligibilité, c'est quitter les tarifs réglementés et faire jouer la concurrence : choisir librement son fournisseur.

Attention, la décision de passer aux prix du marché est irréversible.

TARIFS RÉGLEMENTÉS ET PRIX DU MARCHÉ**Quelle différence entre prix du marché et tarifs réglementés ?**

Les tarifs réglementés sont ceux d'aujourd'hui, fixés par les pouvoirs publics. Les prix du marché sont fixés par les fournisseurs et dépendent de l'offre et de la demande.

Les offres aux prix du marché sont moins chères que les tarifs réglementés. Pourquoi hésiter ?

C'est peut-être vrai aujourd'hui, mais pas demain. L'augmentation des tarifs réglementés est décidée par l'Etat et ne peut pas augmenter plus que l'inflation. En revanche les prix du marché évoluent de façon beaucoup plus brutale.

Est-ce que la totalité de ma facture est concernée par cette ouverture ?

L'ouverture du marché ne concerne qu'une partie de votre facture : la part fourniture qui représente entre 30 et 40% du montant de votre facture. Le reste est lié à l'acheminement de l'énergie et aux taxes. La part acheminement reste un monopole, détenu par EDF pour l'électricité et Gaz De France pour le gaz, dont les montants sont fixés par les pouvoirs publics et n'entrent pas dans le champ concurrentiel.

Quels sont les rôles du fournisseur et du gestionnaire de réseau ?

Le fournisseur : ses responsabilités sont définies dans le contrat de fourniture. Il est votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les contrats, les tarifs, les factures et les services associés.

Le gestionnaire de réseau assure :

- > La gestion, l'entretien et le développement des réseaux de distribution.
- > La continuité de la distribution.
- > Le relevé périodique des compteurs qui servira de base aux fournisseurs pour établir

les factures.

Suis-je obligé(e) de changer de fournisseur ?

Non, faire jouer son éligibilité est une possibilité, pas une obligation. Vous pouvez conserver vos contrats en l'état.

Où trouver la liste des fournisseurs ?

<http://www.energie2007.fr>, dans la rubrique « Infos pratiques » ; « comment changer de fournisseur d'électricité ou de gaz »

Quels fournisseurs peuvent proposer des tarifs réglementés ?

Seul EDF peut vous proposer des tarifs réglementés pour l'électricité et GDF pour le gaz. Attention, ils peuvent, au même titre que les nouveaux fournisseurs, vous proposer aussi des contrats aux prix du marché sur ces mêmes produits.

Jusqu'à quand puis-je bénéficier des tarifs réglementés ?

Pour l'électricité, le maintien des tarifs réglementés est possible, même pour les nouveaux contrats jusqu'au 1er juillet 2010. Pour le gaz, ces tarifs pourront perdurer jusqu'au 1er juillet 2010 dans le cas de renouvellement de contrats, par contre tout nouveau raccordement se fera obligatoirement aux prix du marché.

J'ai besoin de gaz et d'électricité, dois-je avoir plusieurs contrats ?

Si vous consommez de l'électricité et du gaz, les deux situations sont possibles. Vous pouvez choisir soit :

- > Deux fournisseurs (un pour le gaz et un autre pour l'électricité)
- > Un seul fournisseur pour l'électricité et le gaz.

C'est ce qu'on appelle une « offre duale ». Elles peuvent vous être proposées par tous les fournisseurs mais impliquent de renoncer aux tarifs réglementés pour une source d'énergie, voire les deux.

Si je décide de mettre en concurrence des fournisseurs pour un contrat, puis-je revenir aux tarifs réglementés ?

Non, une fois engagé dans le marché concurrentiel, pour un contrat, vous ne pourrez plus revenir aux tarifs réglementés pour ce même contrat.

QUALITÉ DU PRODUIT ET PANNES**Est-ce que la qualité dépend de mon fournisseur ?**

Non, la qualité du produit (gaz ou électricité) et la continuité du service ne dépendent pas

OUVERTURE DES MARCHES DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ... (SUITE)

du fournisseur, mais du gestionnaire du réseau de distribution. Votre fournisseur n'est donc pas responsable des coupures que vous pouvez subir.

En cas de panne qui appeler ?

Si la panne intervient sur le réseau de distribution, c'est le gestionnaire du réseau de distribution qu'il faut contacter. Si la panne est dans votre logement, c'est avec votre plombier ou votre électricien qu'il faudra prendre contact.

FACTURATION ET COMPTEURS**Si je change de fournisseur, dois-je changer de compteur ?**

Non, il n'y a aucun changement technique à apporter à votre installation si vous changez de fournisseur.

Qui m'enverra les factures ?

C'est votre fournisseur qui vous enverra une seule facture. Celle-ci comprendra une part pour la fourniture correspondant à votre consommation et une autre part pour l'acheminement, plus les taxes.

OFFRE ET CONTRATS**Comment comparer ?**

- > Comparez les prix TTC et les services connexes qui vous sont proposés.
- > Méfiez vous des prix qui pourraient être attractifs pour une période de la journée et pas pour une autre.
- > Soyez vigilants aux promotions, à leur durée et aux clauses qui les rendraient inapplicables dans votre cas.
- > N'hésitez pas à demander une offre précontractuelle, elle vous donnera les détails de votre offre et vous permettra de comparer.

Changement et résiliation ?

Les clauses de résiliation et de changement doivent être prévues dans votre contrat. Ces contrats sont soumis aux règles commerciales habituelles et la loi vous protège contre d'éventuelles pratiques abusives de la part des fournisseurs.

Que faire pour changer de fournisseur ?

La démarche a été simplifiée au maximum : c'est le fournisseur qui s'occupe de tout pour le compte de son client, dès que celui-ci a donné son accord, signature d'un contrat, accord téléphonique ou par internet. La seule obligation du client est de donner les informations nécessaires au «basculement», comme la localisation de son point de livraison.

Mon contrat peut-il changer et quelle est ma marge de manoeuvre ?

Oui, votre contrat peut évoluer. Dans ce cas, votre fournisseur doit impérativement vous en informer par voie postale ou électronique si vous le souhaitez au moins un mois avant la date d'application envisagée. Vous pouvez résilier sans pénalité, dans un délai maximal de trois mois à compter de la réception du document vous informant du changement.

Le prix de l'énergie peut-il changer en cours de contrat ?

Selon votre contrat de fourniture, le prix de l'énergie peut être fixe pendant la durée du contrat, ou indexé (soumis à évolution). S'il est indexé, le fournisseur doit vous indiquer sur quelle périodicité il est amené à évoluer.

DÉMÉNAGEMENT ET NOUVEAUX ABONNEMENTS**Je reste chez moi puis-je garder les tarifs réglementés ?**

Si vous avez un contrat aux tarifs réglementés, vous pouvez le conserver. Si votre contrat est déjà aux prix du marché, vous ne pouvez pas revenir aux tarifs réglementés.

Je déménage dans un logement ancien puis-je garder les tarifs réglementés ?

Attention, le principe de l'éligibilité, et donc les tarifs dont vous bénéficiez, ne sont pas liés à une personne physique, mais au logement lui-même :

- > Si l'occupant précédent avait ses contrats aux tarifs réglementés, vous pourrez continuer à profiter de ces tarifs.
- > Si l'occupant précédent avait souscrit un contrat aux prix du marché pour une ou plusieurs de ces énergies, vous serez obligé de rester aux prix du marché pour cette ou ces énergies.

Je déménage dans un logement neuf, puis-je bénéficier des tarifs réglementés ?

- > Oui pour l'électricité. Les contrats pour des bâtiments neufs peuvent se faire aux tarifs réglementés jusqu'au 1er Juillet 2010.
- > Non pour le gaz. Les nouveaux raccordements doivent nécessairement se faire aux prix du marché, à partir du 1er Juillet 2007.

Je suis propriétaire d'un logement que je loue, ai-je le choix du fournisseur ?

C'est, celui du locataire ou du propriétaire, qui souscrit le contrat qui peut avoir le choix du fournisseur. Aussi, pour garder cette possibilité aux propriétaires, le bail doit inclure les dépenses d'énergies dans les charges locatives.

SKI CLUB DE CROSSEY

Le Ski Club de Crossey organise à St Etienne de Crossey :

Dimanche 7 octobre 2007

Le 4ème grand salon vins et gastronomie

L'entrée est gratuite; A midi, le repas diots, crozets et dessert pour 8€.

Vous trouverez des saveurs de toutes les régions de France : Antilles, Bretagne, Corse, Pays Basque, Méditerranée, Ain, Ardèche, Dordogne, Drôme, Hautes Alpes, Hérault, Isère, Savoie... Et des saveurs d'ailleurs : Grèce, Inde, Italie, Maroc, Syrie, Vietnam ...

Alors rendez vous à la Salle des Fêtes entre 10h00 et 18h00.

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
CHARTREUSE-GUIERS****Rappel des horaires de la déchetterie :**

Le mardi et le mercredi de 8h00 à 12h00

Le jeudi de 10h00 à 18h00

Le vendredi de 14h00 à 18h00

Le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les containers à ordures ménagères ne sont pas destinés à recevoir des encombrants. Trop souvent encore les employés communaux trouvent de vieux meubles, de la ferraille ...etc...

Ce manque de civisme est intolérable.

SOU DES ECOLES ST AUPRE EQUIPE « RANDO DU HIBOU »

Le Sou des Ecoles de Saint-Aupre tient à remercier tous les propriétaires de parcelles qui ont laissé passer les vététistes et les marcheurs de « La Rando du Hibou 2007 ».

Cela a permis un bon déroulement de la manifestation et la découverte de notre environnement qui a été beaucoup apprécié.

Encore merci, vous avez contribué à la réussite de « La Rando du Hibou »

MAISON DE L'EMPLOI**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : VAE****Que permet la VAE ?**

obtenir un diplôme, titre professionnel, ou certificat de qualification, accéder à un cursus de formation

Pour quel projet ?

valoriser ses acquis, mobilité professionnelle, rechercher un emploi, créer mon entreprise.

Vous avez au moins **3 années d'expérience** professionnelle et/ou personnelle et vous êtes capable d'en apporter la preuve dans un dossier complet : **la Validation des Acquis de l'Expérience est peut-être une réponse à votre parcours professionnel**

Pour vous présenter ce dispositif et les différentes étapes avant d'entreprendre une démarche de validation des Acquis de l'Expérience **Réunion d'information : le jeudi 18 octobre 2007 à 18 heures**

PROMOTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : PSP

Objectif : Les formations mises en œuvre au titre de la Promotion Sociale et Professionnelle vous offrent la **possibilité d'évoluer au plan personnel et**

professionnel

Pour qui ? Ces formations sont accessibles en priorité **aux salariés et bénévoles** et secondairement aux demandeurs d'emploi

Comment ? La démarche de formation ne fait l'objet d'aucune prescription et reste un **acte volontaire de la personne**

L'inscription par la personne n'entraîne ni statut de stagiaire de la formation professionnelle, ni rémunération, ni couverture sociale

Financement : Il est pris en charge par la Région Rhône Alpes avec une participation du stagiaire comprise entre 5% et 25%

Réunion d'information : le jeudi 25 octobre 2007 à 18 heures

Ces réunions sont accessibles, sans inscription préalable, à toute personne souhaitant obtenir des informations.

Elles se dérouleront dans les **locaux du Pays Voironnais – 40 rue Mainssieux à Voiron**

A l'issue de ces réunions, vous pourrez prendre un RV afin de bénéficier d'une prestation individuelle, adaptée à vos besoins et à votre projet professionnel.

Pour plus de renseignements : Anne-Marie FISCHER – Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et sud Grésivaudan 04 76 93 17 18

LES MESSES A ST JOSEPH DE RIVIERE

OCTOBRE

Samedi 6, à partir de 17h30
Accueil des « reliques » de Ste Thérèse de l'enfant Jésus, suivi d'une veillée de prières

Dimanche 21, messe à 11h00

Mercredi 31, messe anticipée de la Toussaint à 18h30



NOVEMBRE

Jeudi 1er, à 15h00, prière au cimetière

Samedi 3, messe à 18h30

Dimanche 18, messe à 11h00

Rentrée du caté, renseignements auprès de Christine au 04.76.55.49.91



CALENDRIER 2007

DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE

OCTOBRE

Mercredi 3	assemblée Générale	Sou des Ecoles
Dimanche 7	21 kms de St Jo	Comité des Fêtes
Jeudi 11 et		
Vendredi 12	don du sang	

NOVEMBRE

Samedi 3	spectacle PAPAGALLI	Comité des Fêtes
Dimanche 18	puccier	Petits Loups
Samedi 24	repas du VTT	VTT Chartreuse

DECEMBRE

Dimanche 2	moules frites	Familles Rurales
Lundi 31	St Sylvestre	ASR

PHARMACIES DE GARDE

Du 6 12 octobre	Pharmacie SCHOEBEL Entre Deux Guiers	Téléphone : 04.76.66.07.27
Du 13 au 19 octobre	Pharmacie TACHON Le Pont de Beauvoisin	Téléphone : 04.76.37.31.80
Du 20 au 26 octobre	Pharmacie RAPPÀ St Laurent du Pont	Téléphone : 04.76.55.20.21
Du 27 octobre au 2 novembre	Pharmacie BOUSSELET La Bridoire	Téléphone : 04.76.31.12.05
Du 3 au 9 novembre	Pharmacie LOVIE Les Echelles	Téléphone : 04.79.36.60.17
Du 10 au 16 novembre	Pharmacie ROSAZ-WINDEY Le Pont de Beauvoisin	Téléphone : 04.76.37.01.00
Du 17 au 23 novembre	Pharmacie SOHM & LALU St Laurent du Pont	Téléphone : 04.76.55.21.49
Du 24 novembre au 7 décembre	Pharmacie SCHOEBEL Entre Deux Guiers	Téléphone : 04.76.66.07.27
Du 8 au 14 décembre	Pharmacie COLIN Pont de Beauvoisin	Téléphone : 04.76.37.22.65
Du 15 au 21 décembre	Pharmacie RAPPÀ St Laurent du Pont	Téléphone : 04.76.55.20.21
Du 22 au 28 décembre	Pharmacie SOHM & LALU St Laurent du Pont	Téléphone : 04.76.55.21.49
Du 29 au 31 décembre	Pharmacie SCHOEBEL Entre Deux Guiers	Téléphone : 04.76.66.07.27



MEMENTO

CARAMEL

*Film français de Nadine Labaki.
Comédie dramatique. Durée : 1h50. A partir de 10 ans.*

Jeudi 4 octobre à 20h30
Vendredi 5 20h30
Dimanche 7 à 17h00
Lundi 8 à 20h30

PARANOÏAK

*Film américain de D.J. Caruso.
Thriller. Durée : 1h45. A partir de 11 ans.*

Mercredi 3 octobre à 20h30
Samedi 6 à 20h30
Dimanche 7 à 14h30

L'INVITE

*Film français de Laurent Bouhnik.
Comédie. Durée : 1h30. A partir de 10 ans.*

Mercredi 10 octobre à 20h30
Jeudi 11 à 20h30
Samedi 13 à 20h30
Dimanche 14 à 14h30
Lundi 15 à 20h30

LE FILS DE L'ÉPICIER

*Film français d'Eric Guirado
Comédie dramatique. Durée : 1h40. A partir de 10 ans.*

Vendredi 12 octobre à 20h30
Dimanche 14 à 17h00

ANNIVERSAIRE DES 80 ANS DU CINEMA DU 17 AU 22 OCTOBRE**CENDRILLON ET LE PRINCE (PAS TROP)****CHARMANT.**

Mercredi 17 à 14h30
Dimanche 21 à 14h30

CINEMA PARADISO

Vendredi 19 à 20h30
Dimanche 21 à 17h00

LA VENGEANCE DANS LA PEAU

Mercredi 17 à 20h30
Jeudi 18 à 20h30
Samedi 20 à 20h30
Lundi 22 à 20h30

**Toute la semaine, à toutes les séances :
Adultes : 4.50€, enfants : 3€**

Vendredi 19, samedi 20 de 19h à 20h30 et dimanche 21 à partir de 14h, porte ouverte avec visite du local de projection, exposition d'affiches, de costumes de cinéma, de matériel ancien avec le projecteur de 1930 qui déroulera quelques bobines.

Goûter et cadeaux pour les enfants.
Grand jeu puzzle pour adultes permettant de gagner des entrées.